

Rénovée, la ligne Montreux - Rochers-de-Naye dispose d'un nouveau chasse-neige

Riviera-Chablais, page 24



PATRICK MARTIN

Beaucoup de Nyonnais craignent une forêt de feux rouges

La Côte, page 26



PHILIPPE MAEDER

# Vaud & régions

Vaud  
Lausanne & région  
Riviera-Chablais  
Nord vaudois-Broye  
La Côte

## Environnement

# Selon Pro Natura, le Canton affaiblit la protection du paysage

**L'Etat demande des modifications «techniques» dans l'inventaire fédéral des paysages (IFP). Ce qui inquiète les écologistes**

Isabelle Biolley

Présentées comme purement techniques par le Conseil d'Etat, les modifications proposées dans la formulation des fiches des objets vaudois inscrits à l'inventaire fédéral des paysages (IFP) auraient en fait des conséquences très importantes. C'est du moins l'avis de Pro Natura et de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP). «C'est un affaiblissement de la protection de la nature et du paysage, dénonce Michel Bongard, le secrétaire romand de Pro Natura. Le Canton cède sous la pression de l'économie.» (Lire ci-contre.)

Des accusations que rejette Jacqueline de Quattro. «Le Canton ne vise pas un affaiblissement de la protection; il vise une politique cohérente consistant à conserver des paysages vivants, dans le respect de ses valeurs naturelles et culturelles et des besoins de la société.»

**Le symbole du Mormont**

Le cas le plus emblématique concerne le Mormont à Eclépens, cette colline symbolique du paysage et de l'histoire vaudois, inscrite aussi parmi les géotopes du pays (patrimoine géologique à conserver pour sa valeur scientifique). Le Canton propose de ne conserver dorénavant que «les éléments significatifs de l'histoire géologique» du site.

«Cela revient à dire que l'on pourrait ne conserver qu'une colonne avec les différentes strates géologiques, s'énervent Roman Hapka, directeur suppléant de la FP. En fait, le Canton souhaite permettre l'extension de la carrière exploitée par Holcim à Eclépens.» Le projet d'extension existe et il suscite une levée de boucliers.

Les modifications demandées par le Canton interviennent dans le cadre du projet de renforcement de l'IFP entamé en 2003 après qu'une étude a montré que les objectifs de protection n'étaient pas atteints. Commencée sous Moritz Leuenberger, cette réforme s'achèvera sous Doris Leuthard en 2015 avec la publication d'une nouvelle ordonnance fédérale, de la seule compétence du Conseil fédéral. Les organisations de protection de la nature et du paysage espèrent encore peser dans la décision de ce dernier.

## Les trois objets inscrits à l'IFP les plus sensibles



PATRICK MARTIN - A

### Du gravier aux Grangettes

Le Canton souhaite reformuler l'objectif de protection de l'IFP des Grangettes, dans le Chablais. Il propose de ne protéger la beine lacustre (zone où la profondeur de l'eau est inférieure à 12 mètres) et les hauts fonds lacustres qu'à «long terme». «Après la 3e correction du Rhône, il y aura plus de matériau charrié dans le delta du Rhône, avec le risque qu'il y ait une inversion de pente et que l'eau reflue, explique la conservatrice de la nature Catherine Strehler Perrin. Le Canton souhaite donc se réserver la possibilité d'intervenir en marge du delta si des raisons sécuritaires l'exigent.»

«C'est clair que, là aussi, l'Etat veut favoriser l'économie d'extraction du sable et du gravier au détriment de la nature et du paysage», déclare Michel Bongard. Et le delta du Rhône qui s'ensablerait? «Cela ne pose aucun problème qu'il s'étende dans le lac. En revanche, si on détruit cette zone où l'eau est peu profonde, cela va avoir des conséquences sur les oiseaux, comme les canards, qui ne peuvent plonger que dans deux mètres d'eau pour se nourrir. Il y a des colonies extrêmement importantes de canards fuligules qui viennent du nord de l'Europe quand tout y est gelé. Si le site est détruit, même temporairement, elles ne reviendront plus.»



FLORIAN CELLA - A

### Du ciment au Mormont

Le Canton propose de ne conserver dorénavant que «les éléments significatifs de l'histoire géologique» du Mormont. «Dans la situation actuelle, il y a déjà des atteintes à la géologie du site dues à d'anciennes carrières. C'était se voiler la face que de dire que le site était intact», relève Catherine Strehler Perrin. La reformulation serait ainsi plus conforme à la réalité. Mais la conservatrice de la nature admet qu'elle «laisse une porte entrouverte sur l'évolution du site». Et d'ajouter que, «si la Confédération estime que la carrière d'Eclépens revêt un intérêt national (ndlr: pour

couvrir les besoins en ciment), le Canton pourrait être amené à faire une pesée des intérêts entre l'objectif de protection du paysage et celui d'extension de la carrière.»

«La modification de cet IFP est une décision politique, affirme Michel Bongard, secrétaire romand de Pro Natura. Le Canton cède sous la pression des milieux économiques.» Même son de cloche du côté de l'Association pour la sauvegarde du Mormont à Eclépens. «Nous sommes scandalisés par ces manœuvres. Nous lutterons contre cette modification en écrivant au Canton et à la Confédération. Et s'il faut s'enchaîner aux arbres, nous le ferons!» lance son président, Alain Chanson.



OLIVIER ALLENSPACH - A

### Des éoliennes à la vallée de Joux

Le Canton demande la modification du périmètre de l'IFP de la vallée de Joux et d'en extraire une bande de territoire sur laquelle sont prévues les sept éoliennes d'Eoljoux, dans le secteur des Grands Plats. Le département de Jacqueline de Quattro en discute avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) depuis plusieurs années. Un grand pas a été franchi la semaine dernière lors des débats du Conseil national sur la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. La Chambre basse a accepté que la production, d'une certaine importance, d'énergie renouvelable soit reconnue d'intérêt national

et mise sur un pied d'égalité, dans la pesée des intérêts, avec l'inviolabilité des IFP. Jacqueline de Quattro estime que «la position du Conseil d'Etat est renforcée». Berne demande une compensation quantitative ou qualitative de cette réduction de périmètre. Or le Canton n'a pas trouvé de Commune d'accord de mettre sous protection une zone équivalente à celle sortie de l'IFP. Il promet en revanche des compensations qualitatives: l'OFEV jugera de leur pertinence.

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire promet d'intervenir auprès de l'OFEV et du Conseil fédéral pour préserver cet IFP. Dans le contexte actuel, ce ne sera pas facile.